



**VOYAGES**  
LECTEURS



# Balade en vélo électrique en Val de Loire

Du 1er au 5 octobre 2024



Prix spécial  
L'Avenir, à pd.  
**1300€ pp**

# Votre Itinéraire

*C'est parti pour une aventure inoubliable à vélo (électrique) au coeur des plus majestueux châteaux de la Loire. Cette expérience unique vous fera découvrir celle qui a été, à la Renaissance, la région d'adoption des plus grands monarques du Royaume de France.*

*Le temps de quelques jours, enfilez ainsi la cape de François 1er, le plus emblématique des souverains de cette époque, et reliez vos différents châteaux à bord de vos fidèles destriers des temps modernes. Vos résidences favorites que sont **Chambord**, **Cheverny**, **Chaumont-sur-Loire** ou encore **Chenonceau** viendront ainsi, chemin faisant, à l'encontre de votre altesse. Vous aurez l'occasion de rencontrer vos sujets dans les villes chargées d'histoire que sont **Blois** ou **Amboise**, magnifiquement blotties sur les coteaux surplombant la Loire. L'utilisation massive de la **Pierre de Tuffeau** dans la construction des habitations leur confère une atmosphère tout à fait romanesque, les rendant royalement belles.*

*Entre ces points d'orgue, vous pèrégrinez à travers un paysage délicieusement champêtre, le plus souvent sur des voies vertes ou petites routes campagnardes. De temps à autre, vous longerez également celui qu'on surnomme le fleuve royal, et qui, bien qu'il soit la véritable colonne vertébrale de la région, a gardé son aspect sauvage. Quelques **caves à vin** viendront par ailleurs vous faire la cour en chemin, vous invitant à tremper vos lèvres dans les meilleurs crus de Touraine. Nul doute que vous ressortirez revigoré à l'issue de cette échappée royale, avec le sentiment que ce petit coin de France est une sorte d'allégorie de ce qu'elle peut avoir de meilleur à offrir. Alors en selle, Majesté ! Le Val de Loire n'attend plus que votre illustre présence, et quelques coups de pédales entre deux dégustations de vin et visites de châteaux.*

## JOUR 1 | Mardi 1er octobre 2024

Départ en fin de matinée de Namur en direction de Blois. Arrivée à Blois en fin d'après-midi.

Votre odyssée en Loire débute à **Blois**, la quintessence de la ville française de la Renaissance. Chaque pierre semble ici avoir une histoire à raconter. Le charme de ses ruelles étroites, de ses maisons en pierre blanche, de ses placettes en surplomb du fleuve et de son impressionnant **château** royal en font en effet une sorte de carte postale de ce à quoi une ville française typique de l'époque pouvait ressembler.

Diner et nuitée à l'hôtel Mercure 4\* à Blois.



**JOUR 2** | Mercredi 2 octobre 2024

52 km

Petit-déjeuner à l'hôtel.

**Votre épopée à vélo commence !**

Vous quittez Blois en direction de **St-Dyé-sur-Loire**. Vous vous enfoncez ensuite dans les terres jusqu'au **Château de Chambord**, chef-d'oeuvre de la Renaissance française, et certainement le plus exubérant des châteaux de la Loire. Au milieu d'énormes forêts giboyeuses - le domaine du château était un terrain de chasse renommé à l'époque - surgit ainsi tout à coup le gigantesque édifice royal, qui se dresse majestueusement au milieu de jardins à la française. Avec son célèbre escalier à double révolution conçu par Léonard de Vinci, ses tours, ses cheminées et sa véritable forêt de lucarnes et de lanternons sur son toit, il est unique en son genre et offre un spectacle grandiose. À l'intérieur, nous découvrirons des salles richement décorées témoignant de la grandeur royale révolue, avant de découvrir la vue royale une fois monté jusqu'au toit !

L'après-midi, vous pacourez une trentaine de kilomètres à travers l'arrière-pays, où nous déambulons à travers forêts et paysages champêtres sur des petites routes de campagne. Vous atteignez ensuite le **Château de Cheverny**, modèle d'élégance et de symétrie. L'édifice est célèbre pour avoir inspiré Hergé dans la création du château de **Moulinsart** dans **Tintin**. Ses intérieurs remarquablement préservés offrent un aperçu de la vie aristocratique avec des collections d'art et de mobilier d'époque. Quant aux jardins, méticuleusement entretenus, ils sont un enchantement de couleurs et de parfums. *La visite du château de Cheverny n'est pas incluse. Vous pourrez décider de visiter le château, de continuer directement à l'hôtel où la piscine vous attend ou de visiter une chocolaterie.*

Déjeuner libre sur le parcours.

Diner et nuitée à l'Auberge du Centre 3\* à Chitenay.



**JOUR 3** | Jeudi 3 octobre 2024

41 km

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Rejoignez à nouveau les berges du fleuve, que vous longez jusqu'à **Chaumont-sur-Loire**, idyllique petit village fluvial vivant à l'ombre de son impressionnant château.

Le **Château de Chaumont-sur-Loire** est célèbre pour son **Festival International des Jardins**. Les jardins, qui changent de thème chaque année, sont un laboratoire de créativité et d'innovation, attirant des concepteurs du monde entier.

Vous longez ensuite la vallée de la Loire et entrez dans la région des vins de Touraine.

En fin de parcours, vous atteignez la cité royale d'**Amboise** dont les petites ruelles pavées, les maisons traditionnelles et les marchés locaux colorés ne manqueront pas de vous plonger une fois de plus dans un autre siècle. Amboise vit elle aussi à l'ombre de son château. Celui-ci, qui a vu résider de nombreux rois, est construit en surplomb du fleuve, sur laquelle il offre une vue sublime. Mais la ville renferme aussi le **Clos Lucé**, qui fût la dernière demeure de **Léonard de Vinci**, et est désormais transformé en musée consacré à son oeuvre.

Déjeuner libre sur le parcours.

Diner et nuitée à l'Hôtel Bellevue 3\* à Amboise.



**JOUR 4** | Vendredi 4 octobre 2024

43 km

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Direction aujourd'hui la vallée du Cher pour aller à la rencontre du **Château de Chenonceau**, qui enjambe la rivière avec une incroyable élégance, qu'on pourrait qualifier de toute féminine. Résidence principale de **Diane de Poitiers** puis de **Catherine de Médicis**, le "Château des Dames" est en effet en grande partie conçu par les femmes qui y vivaient. Mais l'intérêt du lieu ne réside pas seulement dans son aspect extérieur, car ses jardins et ses intérieurs meublés en mobilier d'époque valent tout autant la peine.

Tout au long de la boucle qui vous mène par Chenonceau, vous traversez de nombreuses **vignes**, qui ne pourront probablement vous tenir en haleine très longtemps avant de pousser la porte de l'une ou l'autre **cave à vin** de la région !

Déjeuner libre sur le parcours.

Diner et nuitée à l'Hôtel Bellevue 3\* à Amboise.

**JOUR 5** | Samedi 5 octobre 2024

Petit-déjeuner à l'hôtel puis départ en autocar vers la Belgique. Arrivée à Namur en milieu d'après-midi.



# Informations Pratiques

---

**Bagages :** Vous ne portez que vos affaires de la journée lors des étapes vélo. Vos bagages sont transportés d'un hébergement à l'autre par nos soins. Vous les retrouvez en fin de journée à votre hébergement.

**Climat :** Le Val-de-Loire bénéficie généralement d'une belle arrière-saison, avec des températures généralement agréables jusqu'à fin octobre et un taux d'ensoleillement presque aussi bon qu'en été. Cette saison est ainsi idéale pour explorer la vallée de la Loire : les foules de l'été font déjà partie du passé, mais la météo est encore clémente !

**Dénivelé :** Le tracé est globalement assez plat, même si les bords de Loire et ses affluents sont parfois légèrement vallonnés. En vélo électrique, cela ne pose ceci dit aucun problème.

**Terrain :** Des routes asphaltées à plus de 90%. Quelques pistes en gravier compact également, sans aucune difficulté technique.

**Repas :** Séjour en demi-pension (sauf le dîner du dernier soir - Jour 4). Les repas de midi sont libres. Une réservation de restaurant sera toutefois effectuée chaque jour pour les intéressés. Étant donné qu'il s'agit d'une réservation groupe, il est toutefois nécessaire de nous renseigner d'emblée si vous souhaitez vous restaurer en même temps que le reste du groupe.

Si vous souhaitez un pique-nique, il est également possible de vous ravitailler dans les supérettes que vous trouverez en chemin.

**Vélos :** Nous vous fournirons des vélos électriques de qualité, tous équipés et adaptés au type de terrain. L'équipement du vélo comprend quant à lui un support smartphone, une sacoche arrière imperméable, un cadenas, un kit de réparation et un casque (sur demande).



**Matériel :** En plus du matériel de voyage "standard", nous vous recommandons de vous munir du matériel suivant :

- un **couvre-selle en gel** (à défaut d'un cuissard) qui, sur de longues distances, est un plus.
- Une **gourde** en plastique ou en métal
- Un **pantalon imperméable** léger pour les éventuelles intempéries

# Prix & Conditions

Les Châteaux de la Loire à Vélo

Du 1er au 5 octobre 2024

## Prix par personne :

*Sur base de min. 20 participants*

**En chambre double : 1350€**

**Réduction abonné : -50€/p**

**En chambre single : 1545€**

**Inclus :** Aller/Retour en autocar au départ de Namur | Hébergement dans les hôtels mentionnés ou similaires | Les petits-déjeuners et les dîners (excepté le dîner du jour 4) | Les taxes de séjour | Le transport des bagages entre chaque hôtel | Location des vélos électriques | L'équipement du vélo électrique : sacoche imperméable, antivol, casque (sur demande), chargeur | Livraison des vélos au premier hôtel | Rapatriement des vélos depuis Amboise | Roadbook et traces GPS | Entrées aux châteaux de Chambord, Chaumont-sur-Loire et Chenonceau | Visite guidée des châteaux de Chambord et de Chaumont-sur-Loire | Audioguide pour la visite du château de Chenonceau | Accompagnement professionnel pendant tout le séjour | TVA & Fonds de Garantie

**Non inclus :** Les déjeuners | Le dîner du dernier soir | Les boissons | Les visites autres que celles mentionnées dans les "inclus" | Les pourboires | Les dépenses personnelles | Les assurances voyage

**Condition de paiement :** Acompte de 30% à la réservation. Solde à régler au plus tard 6 semaines avant le départ.

**Formalités :** Pour les ressortissants belges : carte d'identité nationale valable au moins 3 mois après le retour.

Pour les ressortissants étrangers : merci de vous renseigner des formalités auprès de votre ambassade. Attention ! La carte de résidence n'est pas suffisante pour voyager à l'étranger.

## Conditions d'annulation :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 100€/personne

Entre 90 et 61 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Entre 60 et 31 jours avant le départ : 75% du montant du voyage

Entre 30 et 15 jours avant le départ : 90% du montant du voyage

Moins de 15 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

# Informations & Réservation

---

**lesvoyages.be** (*site web en construction*)

Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

email : [contact@lesvoyages.be](mailto:contact@lesvoyages.be)

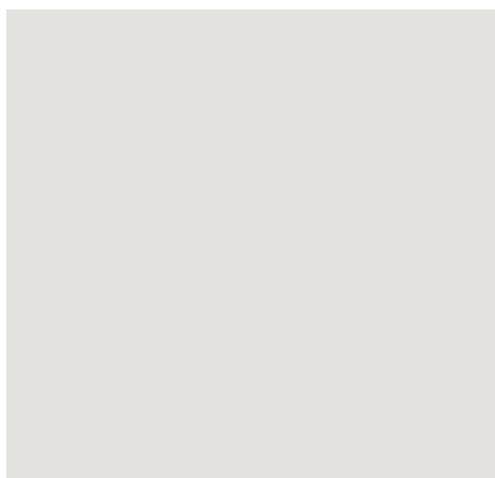
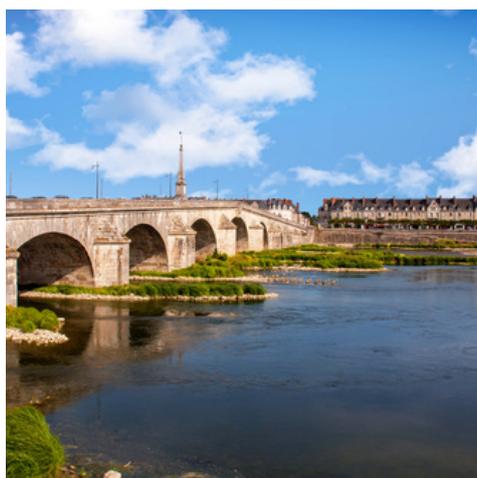
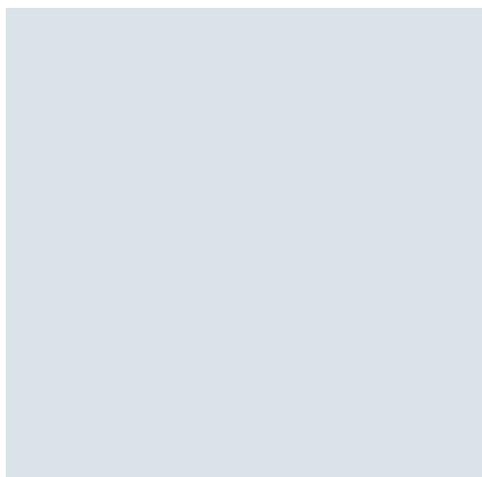
Tel : +32 478 71 04 74

*Du lundi au vendredi*

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur)

Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles

Lic. A1652 - TVA 431.861.222



# Formulaire d'inscription

## Les Châteaux de la Loire à Vélo du 1er au 5 octobre 2024

**Contrat à établir au nom de :**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Rue : ..... N° : .....  
 Code Postal : ..... Localité : .....  
 Tél.: ..... GSM : .....  
 e-Mail : .....

**Réserve ..... place(s) pour le voyage "Les Châteaux de la Loire à Vélo" du 1er au 5 octobre 2024**

	Participant 1	Participant 2
Nom*		
Prénom*		
Date de naissance		
Nationalité		
GSM		
E-Mail		
Allergie(s)/Régime alimentaire		
Contact en cas d'urgence		

*\*tels qu'indiqués sur les documents d'identité*

**Chambre :**             Chambre double 1300€ / p             Chambre twin (2 lits) 1300€ / p  
                                Chambre single 1545€ / p  
                                Je suis abonné(e) à L'Avenir et je bénéficie d'une réduction de 50€/p,  
                               Je suis abonné(e) au nom de.....

**Casque:**             J'ai besoin d'un casque  
                                J'emporte mon casque personnel

**Assurance :**       Assurance annulation (4% du montant du voyage)  
                                Assurance multirisque avec extension pandémie (5,76% du montant du voyage)  
                                Pas d'assurance souhaitée

Je renvoie **mes documents d'identité ainsi que ce formulaire d'inscription** dûment complété, daté et signé pour accord par mail à l'adresse [contact@lesvoyages.be](mailto:contact@lesvoyages.be)

Je m'engage à **régler l'acompte de 30% au compte BE51737074885962**, avec la mention **"Loire à vélo octobre 2024"**

Je confirme avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-jointes

**Date :**

**Signature :**

*Bulletin à renvoyer à*

**lesvoyages.be** (site web en construction)

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

### 1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

### 2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

### 3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit (sauf conditions particulières mentionnées au programme) :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage  
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage  
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage  
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

### 4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

### 5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par la dite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

### 6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

### 7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

### 8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

### 9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGESDANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

### 10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

### 11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

### 12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière  
par le Fonds de Garantie Voyages,  
Av. de la Métrologie, 8B1130 Bruxelles  
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08  
www.fgv.be - mail@fgv.be  
Lic Cat A 1652  
01/07/2